

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FLOUR-L'ÉTANG

Procès-Verbal du Conseil Municipal – PV 2026 08

SÉANCE DU 26 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 9

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Christine LAROYE, Alexandre SALAGNAC, Magali DUGAND, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT et André LEFEBVRE.

EXCUSÉS : Johan PELISSON et Jennifer MOUSCARDÈS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

ORDRE DU JOUR :

- Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants
- Frais et amortissement de la géolocalisation réalisée par Territoire d'Énergie 63
- Demande de subvention amendes de police - année 2026
- Transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1er janvier 2027
- ECOCOM +3 - Végétalisation et désartificialisation des espaces publics
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 04

Validation du procès-verbal du conseil précédent à l'unanimité.

- Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Monsieur le Maire demande s'il y a des interrogations quant à la proposition d'adopter la mention transmise en amont de la réunion du jour. Aucune interrogation n'est constatée, Monsieur le Maire procède au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

- Frais et amortissement de la géolocalisation réalisée par Territoire d'Énergie 63

Monsieur le Maire informe que la délibération adoptée à la réunion précédente du Conseil Municipal ne suffit pas à régler cette facture et à fixer la durée d'amortissement de celle-ci. Il est donc nécessaire d'établir une nouvelle délibération plus détaillée, afin de solder cette facture de travaux réalisés en 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de régler les frais de géolocalisation d'un montant de **260,61 €** à Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme en dépense d'investissement, à l'article 204182 ;
- de fixer, de manière dérogatoire, à **un an la durée d'amortissement de ces frais** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes et à signer tout document afférent à cette délibération.
- Demande de subvention amendes de police - année 2026

Vu le montant des travaux projetés concernant la sécurisation des abords de la salle des fêtes et de l'école, estimé à 29 227,80 € T.T.C. ;

Considérant que l'accès à la salle des fêtes se fait actuellement côté route départementale, par des moyens non sécurisés et vieillissants ;

Considérant qu'il est nécessaire d'en améliorer l'accessibilité ;

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier du produit des amendes de police,

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention à ce titre auprès du Conseil Départemental, selon le plan de financement ci-après :

- Subvention de 7 500 € (soit 75 % du coût H.T. avec un plafond de 10 000,00 €).
- Fonds propres de la commune : 21 727,80 € T.T.C.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le dossier présenté pour un montant estimé de **29 227,80 € T.T.C.** et le plan de financement proposé ;
- **De solliciter le Conseil Départemental** pour ce programme dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police à hauteur de **7 500 €** ;
- **Donne tout pouvoir à monsieur le Maire** pour l'exécution des démarches relatives à cette opération.

- Transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1er janvier 2027

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite « ALUR », a élevé la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » (plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme ou tenant lieu, ou carte communale) au rang des compétences obligatoirement et exclusivement exercées par les communautés de communes en lieu et place de leurs communes-membres.

La loi prévoit que la compétence est automatiquement transférée le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de communes, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

La minorité de blocage peut être activée si, dans les trois mois précédant le terme du délai, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, la minorité de blocage avait été exercée en 2020. Elle deviendra de plein droit compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2027, sauf si les communes-membres s'y opposent entre le 1^{er} octobre 2026 et le 31 décembre 2026, dans le cadre de la minorité de blocage.

La Communauté de communes peut choisir de prendre la compétence en cours de mandat, avec l'accord de ses communes-membres, suivant le principe de majorité qualifiée.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que :

- considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune de Saint-Flour-l'Étang conserve sa compétence en matière de planification et d'élaboration de la Carte Communale ;
- considérant qu'il apparaît opportun que la commune de Saint-Flour-l'Étang conserve sa compétence urbanisme, afin de conduire librement l'organisation du cadre de vie sur son territoire, en fonction de ses spécificités locales en matière de commerce et d'artisanat, d'agriculture et d'industrie et en fonction de ses objectifs particuliers ;

Vu l'article 136 de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué n° 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Après en avoir **délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **décide de s'opposer au transfert de la compétence planification et élaboration des documents d'urbanisme** à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;
- **demande** au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

- ECOCOM +3 - Végétalisation et désartificialisation des espaces publics

Monsieur le Maire présente le dispositif. Cependant, les devis ne nous sont pas encore parvenus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter cette décision.

- Questions diverses
 - *Budget-finances*

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre des compétences consenties par le Conseil Municipal, il a procédé au virement de crédits suivants, afin de solder la facture de la SARL DEGOILLE LAROCHE, pour un montant de 2 882,00 € T.T.C. (reprise des entourages de fenêtres du logement de la mairie).

Crédits à ouvrir :

Imputation	Nature	Montant
23 / 231 / 10028	Immobilisations corporelles en cours	66,00 €
Total		66,00 €

Crédits à réduire :

Imputation	Nature	Montant
21 / 2152 / OPNI	Installations de voirie	66,00 €
Total		66,00 €

▪ *Cinéparc du 11 juillet*

Environ 70 personnes étaient présentes. Nous avons eu de bons retours.

La convention avec les autres communes s'est terminée cette année. La question est de savoir si nous allons reconduire une convention intercommunale ou non.

▪ *Pouvoirs de police transférés à la CCTDM*

Monsieur le Maire informe que les compétences transférées à la CCTDM sont

- l'assainissement non collectif,
- la collecte des déchets ménagers.

Concernant les points de collecte situés sur la commune, il a été constaté beaucoup de dégradations et de dépôts de déchets destinés à la déchetterie. Il pourra être envisagé d'utiliser des pièges photos.

▪ *Espaces publics, chemins*

La facture de fauchage a été beaucoup moins onéreuse du fait d'avoir réduit le nombre de passages sur les chemins communaux en terre (1 passage le long du chemin) : fauche de printemps – 6 324 € TTC en 2025 et 4 896 € TTC pour 2026.

▪ *SIEA*

Une réunion concernant l'aspect administratif du transfert de la compétence assainissement au SIEA Rive Gauche de la Dore est prévue le 21 septembre 2026.

La prochaine réunion du comité syndical se déroulera le 6 octobre 2026, dans les locaux du SIEA.

▪ *Bibliothèque*

Une présentation de la bibliothèque, de son fonctionnement et de celui du réseau des médiathèques « Le Fil » est organisée, avec la coordinatrice du réseau, le 5 septembre 2026, à la mairie.

Patrick KRIN évoque l'idée d'un habitant de créer une boîte à livres. À réfléchir.

▪ *Plan Communal de Sauvegarde*

Les membres fixent une réunion de travail pour le 21 septembre à 20 h 00.

▪ *Parcelles communales*

Patrick KRIN a avancé sur le dossier des parcelles privées de la commune, qui pourraient être mises à la vente dans l'éventualité où celles-ci seraient enclavées entre des parcelles privées appartenant à un particulier.

▪ *Voirie*

Des panneaux de voies et de lieu-dit ont disparus.

Des jeunes sur motos et sans casque effectuent des rodéos sur la commune : la gendarmerie est prévenue et fera des passages.

▪ *Bâtiments communaux et petit patrimoine*

Alexandre SALAGNAC informe que le toit au-dessus de la salle des associations et de la bibliothèque est à revoir. Il faudra faire des demandes de devis.

▪ *Communication et vie communale*

Afin que chacun participe et pour diminuer la charge de distribution de chacun, une nouvelle répartition des distributions est mise en place.

Michaëlle PLANAT interroge sur la création du compte Facebook de la commune. Ornella BEAUSEROY propose de créer un groupe plutôt qu'une page. Ces éléments seront évoqués à la prochaine réunion de la commission communication.

▪ *Randonnée*

Le projet de faire découvrir le parcours de randonnée situé sur la commune se poursuit. Une partie de celle-ci pourra être envisagée, avec l'ouverture et la présentation du barrage par EDF. Ce sera certainement en octobre 2026, cependant il sera nécessaire d'avoir une pièce d'identité dans le cadre de Vigipirate.

Séance levée à : 21 h 40

Magali DUGAND,
Secrétaire de séance.

Christophe DOS SANTOS,
Maire.